Master Sciences de la terre et des planètes, environnement - Parcours : Génie de l'environnement et industrie

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Pourvus d'une large culture en techniques environnementales de diagnostic de qualité des milieux et de traitement des nuisances, les diplômés seront capables de s'insérer dans des entreprises industrielles, des bureaux d'études et des sociétés de service, chez des aménageurs publics ou privés, des gestionnaires de site, des collectivités territoriales dans des domaines variés (analyse et contrôle des pollutions dans les milieux, étude et conception de procédés et de procédures propres, efficacité énergétique, gestion et traitement des pollutions et des déchets et leurs valorisations, développement durable, application des normes environnementales et énergétiques).

OBJECTIFS

Former les étudiants aux métiers de l'environnement pour identifier, prévenir et/ou traiter les impacts environnementaux des activités industrielles et tertiaires.

COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées sont celles du référentiel RNCP 39700

- Usages avancés et spécialisés des outils numériques

- Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

- Communication spécialisée pour le transfert de connaissances.

- Appui à la transformation en contexte professionnel

- Caractériser les aléas naturels et gérer le risque associé.

- Interpréter et comprendre les processus au sein des environnements.

– Évaluer les ressources naturelles et suivre l'exploitation des réservoirs géologiques.

Programme

ORGANISATION

Ce master en alternance, de niveau Bac+5, se déroule sur deux années d'études (M1 et M2). Durant ce cursus, les étudiants alternent entre deux types de périodes :

1. **Temps d'enseignement** : Ces moments se déroulent au sein de l'établissement de formation, en classe ou en groupe de travail, sous la supervision d'enseignants universitaires ou professionnels du domaine. Ils sont dédiés à l'apprentissage théorique et pratique à travers des cours, des travaux en groupe, des conférences, des ateliers ou tout autre format pédagogique adapté. Les étudiants approfondissent leurs connaissances et développent leurs compétences à travers des exercices et des activités variées.
2. **Temps en entreprise** : Pendant ces périodes, les étudiants intègrent une entreprise d'accueil qui leur confie

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 23 juin 2025

des missions encadrées par un tuteur. Cette expérience leur permet d'appliquer concrètement les enseignements reçus, de se confronter à des problématiques réelles et de bénéficier des conseils et formations dispensés sur le terrain.

Ces deux volets se complètent pour former des professionnels immédiatement opérationnels à l'issue de leurs études.

STAGE

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 5 mois répartis par année de formation

Stages et projets tutorés :
Chaque alternant est suivi par un tuteur pédagogique tout au long de la formation

Admission

Apprenti - Alternant, Étudiant, Salarié-Profession libérale, Demandeur d'emploi

PRÉ-REQUIS

Bon niveau en Sciences de l'environnement (biologie environnementale, géochimie, chimie, physique). Moyenne supérieure à 12,5/20 en licence. Expérience de stage >3 mois ou alternance dans les domaines cibles du master recommandée mais pas obligatoire.

ATTENDUS

Sont plus particulièrement pris en considération par notre commission de recrutement :

- Les résultats obtenus dans les matières scientifiques principales

- Le niveau général des candidats depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur

- Les compétences méthodologiques, argumentatives et rédactionnelles (évaluées via la lettre de motivation et lors de l'entretien de recrutement)

- L'expérience acquise lors de stage(s) ou alternance(s) en entreprise

- La bonne adéquation entre le projet professionnel et les objectifs de formation du Master

- Le dynamisme et la curiosité des candidats quant aux domaines cibles du Master

Droits de scolarité :
Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations ici.

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Le but de ce parcours de master est d'intégrer le marché de l'emploi, dès la sortie, toutefois il est possible de poursuivre ses études en rejoignant un master plus spécialisé.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

* Ingénieur QHSE
* Développement durable, HQE, audits environnementaux, normes, Bilan Carbone
* Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique
* Diagnostic de nuisances et études d'impacts. Étude et conception de procédés propres
* Dépollution et réhabilitation de sites et sols pollués

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 23 juin 2025

* Traitement et valorisation des déchets
* R&D des procédés de traitement des pollutions

Contacts

Responsable du parcours

Eric Van Hullebusch
01 83 95 78 36 / 06 70 27 63 69
vanhullebusch@ipgp.fr

Gestionnaire de Scolarité

scol-pro@ipgp.fr

En bref

Composante(s)

Département de la formation de l'IPGP

Niveau d'études visé

BAC +5 (niveau 7)

ECTS

120

Public(s) cible(s)

- Apprenti - Alternant
- Étudiant
- Salarié - Profession libérale
- Demandeur d'emploi

Modalité(s) de formation

- Formation initiale
- Formation professionnelle

Validation des Acquis de l'Expérience

Oui

Langue(s) des enseignements

- Français

Capacité d'accueil

18 étudiants/ année de formation

Lieu de formation

Site Cuvier, Campus des Grands Moulins

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 23 juin 2025